



Règlementation de visite du Louvre Abu Dhabi

Résumé

Général

- Heures d'ouverture
- Sacs et autres contrôles
- Accès et admission
- Accès pour tous
- Poussettes et fauteuils roulants
- Objets interdits – Musée
- Objets interdits – Galeries
- Zones fumeurs
- Vestiaire
- Comportement des visiteurs
- Équipements audiovisuels dans les galeries
- Sondage et publicité
- Droit de parole
- Photographier, filmer et enregistrer

Sécurité et protection des visiteurs, des œuvres et du bâtiment

- Général
- Évacuation
- Aide médicale
- Enfant perdu
- Objets perdus
- Déplacement des œuvres
- Vidéosurveillance

Conformité et réglementation

- Respect des règles de visite du musée
- En cas de non-respect
- Actes malveillants

Les visiteurs du Louvre Abu Dhabi doivent respecter en permanence les règles suivantes pour leur propre confort et leur sécurité, et par considération pour les autres.

Horaires d'ouverture :

[Galeries, expositions, Musée des enfants et boutique](#)

Du mardi au jeudi | 10h00 – 18h30

Du vendredi au samedi | 10h00 – 20h30

Le musée est fermé le lundi

[Dôme et restaurants](#)

Tous les jours | 10h00 – minuit (dernière entrée à 23h)

Fermé le lundi

Pour plus d'information sur nos cafés, restaurants et bars, veuillez consulter les horaires sur notre [site Internet](#).

Le musée est ouvert pendant les jours fériés.

Les jours et les heures d'ouverture peuvent varier, veuillez visiter notre site Internet pour les dernières mises à jour.

Pour accéder au musée, avant 18h30 du mardi au jeudi, les visiteurs doivent présenter un billet d'entrée ou une réservation au Fouquet's Abu Dhabi ou à l'Art Lounge, de même avant 20h30 du vendredi au dimanche.

L'accès au dôme et restaurants est gratuit (pas de billets nécessaires) à partir de 18h30 du mardi au jeudi et à partir de 20h30 du vendredi au dimanche (les galeries sont fermées)

Sacs et autres contrôles

Notre service de sécurité peut être amené à vous demander de contrôler le contenu de vos sacs après le passage des portiques de sécurité, et à tout moment lors de votre visite. Veuillez s'il vous plaît vous conformer à ces éventuelles requêtes.

Si notre service de sécurité, lors du contrôle, trouve un objet qui peut présenter un risque pour les œuvres, le bâtiment, le personnel ou les autres visiteurs, il procédera à sa confiscation temporaire, et vous le restituera lorsque vous quitterez le musée. (Voir la liste des objets interdits)

Si notre service de sécurité trouve un objet illégal dans votre sac, il le remettra à la police du tourisme. Veuillez noter qu'il peut être demandé à notre service de sécurité de procéder à des contrôles comme conditions d'entrée dans le musée. Si c'est le cas, la raison du contrôle sera expliquée, et ce contrôle sera mené par un agent du même sexe que celui du visiteur. Nos agents de sécurité, de même que notre personnel en charge des visiteurs, sont reconnaissables à leur badge d'identification et à leur uniforme. Le musée les autorise à vous demander de respecter les règles de visite.

Veuillez noter que si notre service de sécurité juge que votre conduite peut poser un risque ou un trouble pour les autres visiteurs, notre personnel, les œuvres ou toute autre propriété du musée, il peut vous refuser l'entrée et vous demander de partir.

Veuillez également noter que nous ne tolérons aucune forme de violence ou d'abus envers les membres de notre équipe, et que le refus d'obtempérer aux mesures légales prises par notre service de sécurité vous expose au risque de commettre une infraction pénale.

Accès et admission

Vous devez avoir un billet d'entrée valide pour accéder aux galeries du musée, aux expositions temporaires, au Musée des enfants, au forum, au dôme, au Café du Musée et à la boutique, accessibles durant les heures d'ouverture au public. L'accès au musée se fait par l'entrée principale.

Vous n'avez pas besoin de billet d'entrée pour vous rendre à l'Art Lounge, au bar le Marta ou au Fouquet's Abu Dhabi. L'accès se fait par l'entrée nord. Il est nécessaire de réserver à l'avance. Nos cafés, bars et restaurants restent ouverts après la fermeture du musée. Veuillez consulter les horaires sur notre site Internet.

Accès pour tous

[Enfants et mineurs d'âge](#)

Veuillez noter que les enfants de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Nous rappelons aimablement aux adultes accompagnateurs qu'ils sont responsables des enfants et du respect des règles de visite par ceux-ci.

Personnes à besoins spéciaux

Les personnes à besoins spéciaux, ainsi que leur accompagnateur, ont droit à l'entrée gratuite, sur présentation de leur carte d'invalidité.

Les chiens guides sont les bienvenus au musée.

Les personnes à besoins spéciaux ont un accès prioritaire aux guichets d'information et à la billetterie.

Poussettes et fauteuils roulants

Les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant, y compris en fauteuil roulant motorisé, sont les bienvenus au musée, de même que les enfants transportés dans des poussettes.

Nous mettons à votre disposition gratuitement des poussettes individuelles et des fauteuils roulants.

Nous vous demandons de faire attention aux œuvres, aux autres visiteurs et au bâtiment lors de leurs utilisations dans l'enceinte du musée.

Nous sommes au regret de vous informer que les poussettes doubles ne sont pas autorisées dans les galeries. Nous les mettrons de côté durant votre visite.

Aucun autre moyen de transport n'est autorisé dans l'enceinte du musée.

Objets interdits – Musée

La sécurité des visiteurs et la protection de nos œuvres sont des préoccupations majeures pour nous. Tout objet qui pose un risque pour les autres personnes, les œuvres d'art ou le bâtiment est interdit et notamment :

- Les objets récréatifs tels que les drones, les jouets téléguidés, les skateboards, les vélos, les trottinettes, les gyroskates, les patins à roulettes, les chaussures à roulettes.
- Les boissons alcoolisées ou toute substance illégale.
- Les armes et munitions de tout type, ainsi que les objets imitant des armes et les jouets de type pistolet avec balles en caoutchouc, pistolet à eau, balles, etc.)
- Les objets tranchants et coupants d'une longueur supérieure à 3.5 cm : les ciseaux, les fourchettes, les couteaux de cuisine, les couteaux suisses, les couteaux papillon, les opinels, les crans d'arrêt, les poignards, les outils multifonctions et les autres objets similaires et coupants (pour le personnel qui apporte son lunch, l'autorisation est à la discrétion du musée).
- Tout autre objet qui peut être considéré comme une arme : sarbacanes, bâtons, shuriken, coups de poing américains, épées de samouraï et tout autre type d'armes anciennes.
- Les animaux, sauf les chiens guides et tout autre animal qui dispose d'un permis de travail.
- Le gaz au poivre, les bombes lacrymogènes, les pistolets paralysants et les pistolets taser.
- Les feux d'artifice, les pointeurs laser.
- Les substances inflammables telles que le carburant (sauf les briquets et les allumettes).
- Les équipements souspression et au gaz.
- Les affiches, les perches, les panneaux et les bannières.
- La peinture, la peinture aérosol et tout matériel utilisé pour les graffitis.
- La colle, la résine, la peinture epoxy, et toute substance similaire.
- Les instruments de musique et/ou les amplificateurs tels que les haut-parleurs, les équipements qui envoient des signaux de détresse, les sifflets, les mégaphones, les cornes ou clairons, les équipements électroniques et de diffusion.
- Les sacs et valises d'une dimension supérieure à 55 cm x 38 cm x 20 cm.
- Les équipements de pêche.
- Les pieds télescopiques, les bipieds, les trépieds, les perches à selfie, et l'usage du flash sont autorisés dans le musée, mais pas dans les galeries. Toute prise d'images professionnelles est interdite sauf si permis de travail.
- Tout objet qui ne peut pas rentrer dans les scanners à rayons X.
- Tout autre objet qui constitue un risque pour le musée.
- Les objets récréatifs tels que les drones (à moins d'avoir reçu la permission - voir la section "Filmer au Louvre Abu Dhabi", les jouets téléguidés, les skateboards, les vélos, les trottinettes, les gyroskates, les rollers ou les chaussures à roulettes.
- Les boissons alcoolisées ou toute substance illégale.
- Les animaux, à l'exception des chiens guides.

Si le service de sécurité trouve l'un des objets listés ci-dessus (ou tout objet similaire qui peut présenter un risque pour les œuvres, le bâtiment, le personnel ou les autres visiteurs), il peut le confisquer. Vous pourrez le récupérer en quittant le musée. Vous recevrez une preuve de réclamation, qui rappelle la politique du musée en matière de conservation et d'élimination des objets perdus, si les visiteurs oublient de les réclamer en quittant le musée. Les objets qui ne sont pas réclamés dans les délais requis ne seront pas conservés (se référer à la section « objet perdus »).

Nous ne pourrions pas vous autoriser à entrer dans le musée si vous refusez de laisser un de ces objets interdits dans la zone de contrôle de la sécurité.

Objets interdits - Galeries

Pour protéger les œuvres d'art dans les galeries, les expositions temporaires, le forum et le Musée des enfants, nous vous demandons de laisser les objets suivants chez vous ou au vestiaire :

- Les cannes, les parapluies, et tous les objets coupants ou tranchants. Les cannes avec embouts en caoutchouc sont autorisées pour les personnes aveugles, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.
- Les trépieds et les perches à selfie.
- La nourriture et les boissons (à l'exception de la nourriture pour bébé).
- Les sacs et sacs à dos, à l'exception des sacs à main.
- Tout autre objet qui peut poser un risque à la collection à ce moment-là.

Zones fumeurs

Il est interdit de fumer dans les galeries du musée, les expositions temporaires, le Musée des enfants, le forum, l'auditorium et sous le dôme, y compris des cigarettes électroniques.

Des espaces fumeurs sont à votre disposition au Café du Musée, à l'Art Lounge, au Fouquet's Abu Dhabi et bar le Marta, ainsi que dans certains espaces prévus à cet effet dans le parc du Louvre Abu Dhabi.

Veillez noter que la sortie est définitive si vous quittez l'enceinte du musée pour aller fumer.

Comportement du visiteur

Le partage respectueux des espaces permet à tous les visiteurs de profiter d'une expérience enrichissante. Pour le confort de tous, les comportements suivants sont interdits dans le musée :

- Entrer au Louvre Abu Dhabi sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, ou consommer des substances illégales dans l'enceinte du musée.
- Fumer dans les espaces non-autorisés du musée tels que les galeries, les expositions temporaires, le Musée pour Enfants, le forum, l'auditorium, et sous le dôme. Cette interdiction s'applique également aux cigarettes électroniques.
- Cracher ou satisfaire ses besoins naturels en dehors des sanitaires.
- Utiliser les sorties de secours ou les escaliers de secours alors que ce n'est pas nécessaire.
- Dessiner des graffitis, salir ou coller des posters sur les murs.
- Boire et manger dans les galeries.
- Se comporter de manière inappropriée avec le personnel du Louvre Abu Dhabi et les autres visiteurs.
- Être excessivement bruyant, en particulier en écoutant de la musique ou en conversant au téléphone.
- Utiliser des espaces et des équipements de manière inappropriée (qui ne correspond pas à leur usage prévu).
- Se coucher sur les bancs ou sur le sol.
- Jeter des papiers ou des déchets, en particulier des chewing-gums, sur le sol.
- Déplacer des sièges ou du mobilier sans avoir obtenu la permission préalable.
- Entrer dans le musée à pieds nus ou sans T-shirt/torse nu.
- Porter une tenue qui peut perturber la tranquillité du musée, ou une tenue destinée à dissimuler son visage (exception pour les niqab et burqa).
- Nager ou pagayer dans les eaux qui entourent le musée.

Dans les galeries, les comportements suivants ne sont pas autorisés :

- Tout comportement qui pose un danger aux œuvres exposées ou aux autres visiteurs, et en particulier courir et sauter.
- Désigner les œuvres par des objets pointus tels qu'un stylo, un crayon, ou un parapluie.
- Toucher ou s'approcher de trop près des œuvres.
- Grimper sur les podiums ou enjamber les dispositifs de mise à distance.
- Utiliser son flash en prenant une photographie.
- Utiliser des perches à selfie et des trépieds.
- Porter un sac à dos sur le dos.
- Crier ou avoir des conversations bruyantes.

- Utiliser des téléphones mobiles (les téléphones doivent être mis en mode silencieux).

Veillez respecter les conseils en matière de santé et de sécurité dispensés par l'équipe du Louvre Abu Dhabi. En cas de non-respect des règles de visite du musée, nous nous réservons le droit de demander au visiteur de quitter les lieux. En cas de violation sérieuse, l'incident sera rapporté à la police du tourisme.

Sondage et publicité

Veillez noter que vous devez obtenir la permission préalable du directeur du musée pour mener des enquêtes, des sondages, vendre, faire de la publicité ou distribuer des flyers et des tracts.

Droit de parole

Les guides externes doivent obtenir un "droit de parole" pour pouvoir organiser des visites guidées dans le musée. La demande doit être soumise au moins 24h avant la date de la visite via notre centre d'appel (Tél : 600 565 566). Le Louvre Abu Dhabi se réserve le droit de révoquer la licence du guide externe sans avertissement préalable.

Photographier, filmer et enregistrer

Le département de la culture et du tourisme d'Abu Dhabi (DCT) est propriétaire du Musée et de ses droits de propriété intellectuelle, ce qui inclut, sans limitations, les droits d'auteur liés à l'iconographie du musée, l'esthétique industrielle et les marques déposées (la propriété intellectuelle du musée). La photographie, de même que la prise d'images et de sons, est seulement autorisée dans le cadre d'un usage privé et à des fins non-commerciales, soumise à et conformément à cette réglementation de visite.

En aucun cas les visiteurs du Louvre Abu Dhabi ne sont autorisés à :

Photographier, filmer et enregistrer à des fins professionnelles dans l'enceinte du musée du Louvre Abu Dhabi et ses différents espaces, notamment, et sans limitations, les galeries du musée, les expositions temporaires, le Musée des enfants, le Forum, l'Auditorium et sous le dôme.

Faire un usage public des images du Louvre Abu Dhabi et de la propriété intellectuelle du musée à des fins commerciales et non-personnelles, sans demander préalablement l'autorisation du musée.

Photographier, filmer et enregistrer un membre du personnel du musée du Louvre Abu Dhabi ou d'autres visiteurs sans demander au préalable leur consentement.

Photographier, filmer et enregistrer des enfants et des jeunes sans la permission écrite de l'adulte accompagnant. Cela s'applique, par exemple, aux groupes scolaires et/ou à ceux qui participent à des événements pour la famille.

Utiliser des appareils, notamment, et sans limitations, les caméras portatives, les téléphones portables et les tablettes en activant le flash.

Utiliser des équipements de prise d'images et de sons, notamment, et sans limitations, les trépieds, les monopodes, les flashes externes, les éclairages, les équipements de sonorisation et les microphones.

Pour photographier ou filmer à des fins professionnelles, une autorisation du service presse du Musée est obligatoire. Veuillez vous adresser à press@louvreabudhabi.ae pour demander un permis. Veuillez présenter un permis valable à la sécurité au moment du tournage.

Le Louvre Abu Dhabi ne prendra aucune responsabilité si ces mesures ne sont pas respectées. Le visiteur sera tenu pour seul responsable de la violation des droits de propriété intellectuelle. En cas de violation des droits de propriété intellectuelle du musée, le musée se réserve le droit de prendre des mesures légales.

Le personnel du musée et les contractants, et toute autre partie autorisée par le musée, peuvent de temps en temps, et conformément aux lois en vigueur et à la réglementation du musée, prendre des images fixes ou animées dans lesquelles le visiteur peut apparaître. En entrant dans l'enceinte du musée, les visiteurs donnent au musée le droit global de prendre des images et de les utiliser pour tout objectif lié à la promotion, la communication, l'archivage du musée et de ses opérations associées, sans limitations, à condition qu'ils apparaissent à l'arrière-plan de l'image et non comme sujets

principaux.

Sécurité et protection des visiteurs, des œuvres et du bâtiment

Information générale

Les visiteurs doivent s'abstenir de tout acte qui peut menacer la sécurité des personnes ou la protection des œuvres dans l'enceinte du musée.

Veillez signaler tout accident ou événement anormal à l'agent de sécurité le plus proche.

Évacuation

En cas de nécessaire évacuation du bâtiment, une alarme audible se déclenche ou des instructions sont données au personnel de l'établissement. L'évacuation du bâtiment se fait sous la conduite du service de sécurité, et d'agents spécialement formés pour gérer ces situations.

Assistance médicale

En cas d'accident médical ou d'incident, veuillez informer un représentant du service aux visiteurs, qui contactera le service de sécurité et l'infirmier. N'essayez pas de déplacer une personne blessée, de lui donner à boire, ou de lui administrer un médicament avant l'arrivée d'un infirmier qualifié.

L'infirmier évaluera la situation et contactera les services d'urgence si nécessaire.

Si un docteur ou un infirmier présent parmi les visiteurs décide d'intervenir et de donner les premiers soins, nous lui demandons de présenter sa carte professionnelle au service de sécurité et de rester auprès du patient jusqu'à l'évacuation. Nous demanderons à ces professionnels de la santé de laisser leurs coordonnées au service de sécurité.

Enfant perdu

Si un enfant se perd, un agent de sécurité ou du service aux visiteurs s'occupera de lui et l'amènera au guichet d'information à l'entrée du musée, où il patientera sous sa supervision jusqu'à ce que vous le retrouviez.

Si l'enfant a moins de 13 ans, une annonce sera faite toutes les 10 minutes.

Si l'enfant a plus de 13 ans, des annonces seront faites par intermittence.

Si personne ne vient récupérer l'enfant à la fermeture du musée, nous veillerons à ce que la police du tourisme se charge de localiser les parents ou la personne responsable de lui.

Objets perdus

Tout objet abandonné qui est considéré comme un risque pour la sécurité, des lieux, des personnes ou des œuvres peut être détruit immédiatement et sans préavis.

Si vous trouvez un objet perdu, ou un objet qui paraît dangereux, veuillez alerter notre service de sécurité. Si l'objet ne pose pas de risques, il sera enregistré et placé dans notre dépôt réservé aux objets perdus.

Les objets perdus sont répartis en plusieurs catégories :

Catégories	Description	Délai de conservation	Actions entreprises après le délai de conservation
A	<ul style="list-style-type: none"> *Documents d'identité tels que carte d'identité émiratie, permis de conduire, passeport, carte de banque, badge d'entreprise, ...) *Objets de valeur tels que l'argent, les bijoux, les chèques de voyage. *Les sacs à main et les portefeuilles. *Les équipements électroniques tels que les appareils photo, les ordinateurs portables, les tablettes, les kits main libre, les clés USB. 	30 jours	<p>Tous les objets seront remis à la police du tourisme.</p> <p>(Sauf les documents tels que les badges d'entreprise, qui seront détruits).</p>
	<ul style="list-style-type: none"> *Les objets personnels tels que les accessoires de maquillage, les brosses à cheveux, les perches à selfie, les poussettes, les fauteuils roulants, ... *Les vêtements : casquette, chapeau, chaussure, chemise, pantalon... 	30 jours	Les objets sont jetés ou donnés à une organisation caritative.

C	Les boissons et la nourriture	Pas de conservation	Élimination quotidienne. Ces objets doivent être réclamés avant la fermeture du musée, le jour de la visite.
---	-------------------------------	---------------------	--

Les visiteurs qui ont perdu un objet doivent compléter un formulaire de signalement, et fournir une preuve d'identité pour collecter l'objet.

Déplacement des œuvres

Les œuvres ne peuvent en aucun cas être déplacées ou déménagées en présence du public. Les visiteurs qui assistent à une tentative de déplacement d'une œuvre sont priés d'avertir le service de sécurité ou l'agent du service aux visiteurs.

Vidéosurveillance

Des caméras de surveillance sont installés un peu partout dans le musée, dans le but d'empêcher les actes criminels et pour assurer la sécurité du public.

Conformité et réglementation

Respect obligatoire des règles

En entrant au Louvre Abu Dhabi, les visiteurs acceptent les règles de visite et la réglementation du musée.

En cas de non-respect

Si notre service de sécurité estime que votre conduite n'est pas conforme à ces règles, et qu'elle pose un risque ou un trouble pour les autres visiteurs, notre personnel, nos œuvres ou toute propriété qui nous appartient, il peut vous refuser l'entrée ou vous demander de partir. DCT se réserve le droit d'entreprendre d'autres actions, notamment des actions légales si elles sont appropriées.

Actes malveillants

En cas de vols, d'attaques physiques et de menaces, de dommages à la propriété, de troubles et de provocations, le Louvre Abu Dhabi appellera immédiatement la police du tourisme.